

DÉCLARATION PRÉALABLE À UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(ET DEMANDE D'AUTORISATION DU DOMAINE PUBLIC)

A déposer en Mairie du lieu d'organisation

1 - Déclarant

Nom, prénoms ou pour les personnes morales, dénomination sociale:

Nom du représentant légal ou statutaire (pour les personnes morales):

N° SIRET:

Adresse :

Code postal :

Localité :

Téléphone :

2 - Caractéristiques de la vente au déballage

Adresse du lieu de la vente :

La présente déclaration, valant **DEMANDE D'AUTORISATION** d'occupation du domaine public:

OUI

NON

Marchandises vendues : Neuves

Occasion

Nature des marchandises vendues :

Date de la décision ministérielle (en cas d'application des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de commerce) :

Date de début de la vente :

Date de fin de la vente :

Durée de la vente (en jours) :

3 - Engagement du déclarant

Je soussigné(e), auteur de la présente déclaration (nom, prénom) : certifie exacts les renseignements qui y sont contenus et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L310-2, R 310-8 et R 310-9 du Code de commerce.

Date et signature

Pièces à fournir : Copie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du Code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée :

N° d'enregistrement :

Recommandé avec demande d'avis de réception :

Remise contre récépissé :

Observations :